



Insultée par mon ex , violent

Par **Moussetta**, le **20/12/2018** à **21:11**

Bonjour

J'ai été victime de violences conjugales lorsque j'étais avec mon ex (preuves accablantes-photos de bleus, constatations par professionnels de santé, attestation de témoins...), j'ai porté plainte, le procureur a même poursuivi après mon retrait de plainte (retrait volontaire afin de tenter de préserver une relation diplomatique avec le pere de mon fils). Séparés depuis un an, en distance et ne communiquant que par mail autours de l'organisation de la vie de notre fils et de sa santé. il y a quelques jours apres désaccords, je reçois un mail de mon ex je cite " va chier S." Pensez vous que compte tenu du passif de violences morales et physiques il soit judicieux de déposer une main courante (tout peut arriver avec lui, j'aurais tendance à vouloir anticiper d'éventuels problemes).

Merci de voter attention

Par **Visiteur**, le **20/12/2018** à **21:50**

Bonsoir Mousseta

Une telle insulte, sur un forum public dans le but d'humilier une personne est pénalement sanctionnable, mais je doute que ces mots écrit en sms privé puisse être retenus à ce titre. En revanche, si l'action du procureur est encore en cours, voir avec le parquet.